

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE  
BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 20/10/2023

VOI.23.00.A02642

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DES SAULNIERS

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu l'arrêté n°VOI.23.00.A02155 en date du 01/09/2023

Vu la demande de l'entreprise SERPOLLET

Considérant Que des travaux sur réseaux ou ouvrages de gaz rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers face au N°4 RUE DES SAULNIERS et RUE DES SAULNIERS au droit du N°4

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté VOI.23.00.A02155 du 01/09/2023, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 25/10/2023.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 19 OCT. 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,

  
Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée

